Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Directeur

CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:
Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Berne, le 13 avril 2015

Invitation à la consultation par voie de conférence concernant la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): fixation d'un nouveau montant du supplément visé à l'art. 15*b* de la loi sur l'énergie (LEne)

Madame, Monsieur,

Depuis 2009, le Conseil fédéral s'emploie à promouvoir la production d'électricité issue des énergies renouvelables grâce à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). De nombreux projets ont ainsi pu être soutenus. Les précieuses expériences réalisées ont mis en lumière la nécessité d'apporter des améliorations ainsi que les possibilités d'action.

L'art. 15*b*, al. 4, LEne prévoit que le Conseil fédéral adapte graduellement le montant du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Dans le cadre de la mise en application graduelle, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) demande au Conseil fédéral de fixer un nouveau montant du supplément en cas d'adaptation d'au moins 0,05 ct./kWh (art. 3*j*, al. 2). Or, les données disponibles indiquent qu'une telle adaptation du supplément est nécessaire. Afin de pouvoir assurer la pertinence des adaptations, une procédure abrégée de consultation par voie de conférence va avoir lieu. Nous vous invitons à y participer le:

Date: 22 avril 2015, de 14h à 16h
Lieu: Salle 0.84, bâtiment de l'Office fédéral des routes, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Programme:

1. Accueil, introduction
2. Présentation des modifications
3. Questions et discussion
4. Poursuite de la procédure
5. Divers

Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 56 11, fax +41 31 323 25 00
contact@bfe.admin.ch
www.bfe.admin.ch

Nous présenterons à cette occasion les adaptations prévues de l'ordonnance sur l'énergie, avant d'ouvrir le débat. Vous trouverez les **documents correspondants sur Internet à partir du 13 avril 2015** (http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html)

.

Nous vous remercions de confirmer votre présence par e-mail à EnV.AEE@bfe.admin.ch d'ici au 20 avril 2015.

En outre, vous aurez également la possibilité de vous prononcer par écrit sur les adaptations. Nous vous prions de communiquer votre prise de position jusqu'au **mardi 5 mai 2015** à l'Office fédéral de l'énergie, division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, service de coordination, 3003 Berne ou par e-mail à EnV.AEE@bfe.admin.ch.

Madame Laura Antonini (tél. 058 462 53 97) est à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous aimerions encore attirer votre attention sur une adaptation supplémentaire de l'ordonnance sur l'énergie: comme cela a déjà été annoncé l'année dernière, les taux de rétribution des installations photovoltaïques devraient baisser une nouvelle fois. La consultation correspondante devrait débuter en mai 2015.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif cantonal, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'énergie

i.V. P. Revaz

Walter Steinmann
Directeur

Annexe:
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)